



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 66/2026
ARRETE MUNICIPAL

ARRETE DE TARIFS
CROSS RELAIS

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-Les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Article 1 : Dans le cadre du cross relais nocturne, les tarifs suivants sont définis :

CROSS RELAIS ENFANT (5 -15 ans)	
Inscription individuelle :	3.00 €
Inscription équipe :	6.00 €

CROSS RELAIS ADULTE (à partir de 16 ans)	
Inscription individuelle :	5.00 €
Inscription équipe :	10.00 €

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-Les-Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-Les-Bains, le 14/08/2026


Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 21-08-26

Télétransmis en Sous-Préfecture le 21-08-26